



Engagé depuis plusieurs années sur la thématique de la transition énergétique et reconnu opérateur territorial de chaleur renouvelable en Lozère depuis 2019, le SDEE est également lauréat du programme ACTEE. Il a ainsi renforcé son implication dans le domaine de l'efficacité énergétique en déployant une offre d'ingénierie technique, administrative et financière au plus près des porteurs de projets.

## ACTEE, c'est quoi ?

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) est un dispositif porté au niveau national par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Il vise à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics, en soutenant et en accompagnant les projets d'efficacité énergétique par le financement d'ingénierie, de matériels et d'études préalables aux travaux.

Les lauréats du programme proposent un accompagnement visant à massifier et optimiser les projets de rénovation énergétique de leur territoire, **en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine public bâti.**

Le programme est structuré autour de deux axes :

- l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.



## L'accompagnement du SDEE pour passer à l'acte

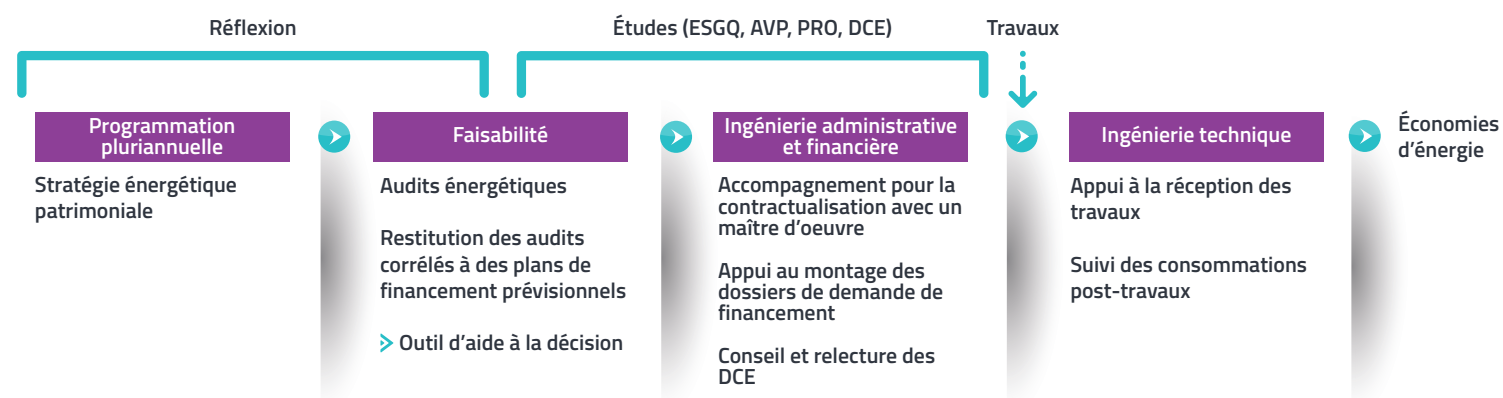
Le SDEE accompagne au quotidien les maîtres d'ouvrage publics pour favoriser le passage en phase opérationnelle de leurs projets de rénovation, en étant présent en amont de l'opération (réalisation d'une stratégie énergétique patrimoniale à l'échelle de la collectivité ou d'une étude de faisabilité énergétique à la maille d'un bâtiment) et jusqu'à la réception des travaux.

L'objectif de l'étude de faisabilité est de fournir aux collectivités un outil d'aide à la décision exhaustif, composé d'un audit énergétique proposant trois scénarios de rénovation corrélés à des plans de financement prévisionnels, afin de permettre un arbitrage des programmes de travaux de la manière la plus éclairée possible.

Une fois le programme arrêté, les équipes du SDEE contribuent au développement du projet en proposant un accompagnement incluant :

- la rédaction d'un marché public pour sélectionner un maître d'œuvre en charge de la conception technico-économique du projet, conformément aux réglementations en vigueur ;
- la sécurisation du financement de l'opération, avec l'identification et l'optimisation des différents leviers de financement mobilisables, en lien avec les partenaires financeurs, et le montage des dossiers de demande de financement.

Tout au long du projet, le SDEE reste partie prenante afin de faire profiter les collectivités de son expertise bâimentaire et veiller à maintenir un haut niveau de qualité. Après la réception des travaux, et plusieurs mois de fonctionnement des installations, un bilan des consommations sera réalisé afin de vérifier que les économies d'énergie attendues sont bien au rendez-vous.





## Pourquoi rénover les bâtiments de ma collectivité ?

### • Maîtriser ses dépenses énergétiques

Avec un patrimoine bâti de plus de 225 000 bâtiments, les collectivités sont de grandes consommatrices d'énergie. Chauffage et eau chaude sont les principaux postes de consommation. L'éclairage, s'il est vétuste, est également un poste très énergivore.

Tout cela représente un coût important pour les collectivités et contribue aussi au réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre.

Avec l'augmentation tendancielle du coût de l'énergie, à moyen terme, le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de l'inaction. Il est donc important d'agir dès maintenant, en tenant compte des spécificités de chacun de ses bâtiments.

### • Faire preuve d'exemplarité

Impulser des actions de rénovation énergétique, c'est réduire son empreinte environnementale, répondre aux aspirations citoyennes et s'engager dans une démarche exemplaire.

### • Soutenir l'économie locale et l'emploi

Rénover son patrimoine, c'est donner une impulsion aux entreprises locales du bâtiment et de la construction et contribuer à la reprise ou au maintien de l'activité.

### • Valoriser son patrimoine

Une rénovation énergétique permet de sauvegarder, moderniser et améliorer les performances du patrimoine de sa collectivité.

## La stratégie à adopter

Avant de réaliser des investissements conséquents, de nombreuses actions peuvent être entreprises pour un faible coût, tout en générant des économies substantielles. C'est la raison pour laquelle le SDEE incite vivement les collectivités à s'inscrire dans une démarche globale passant par :

- un suivi régulier des données de consommations pour identifier les dérives éventuelles (surconsommation d'une école fermée en période estivale par exemple) et quantifier l'impact des actions entreprises ;
- une maintenance et une exploitation adéquates des équipements en place (nettoyage des bouches de ventilation, débouage des réseaux de chauffage, (re)programmation des équipements de chauffage ou d'eau chaude sanitaire...) permettant des économies pouvant aller jusqu'à 20% ;
- une stratégie d'investissements pluriannuels à plus long terme :
  - travaux ponctuels (remplacement des menuiseries, isolation des combles...), uniquement s'ils se justifient par une opportunité (par exemple, financement exceptionnel) ou un traitement des pathologies du bâtiment, en veillant à ne pas pénaliser le gisement d'économies d'énergies si une rénovation globale est envisagée dans les années qui suivent ;
  - rénovation globale et performante s'attachant à la fois à la réduction des besoins énergétiques, en travaillant sur l'enveloppe et le remplacement des équipements techniques dans une logique d'efficacité ;
  - intégration d'une production d'énergies renouvelables faisant suite à une rénovation globale.

La démarche Négawatt, conçue par l'association éponyme qui travaille depuis plus de 20 ans sur la notion de sobriété énergétique, synthétise cette approche conceptuelle d'un projet

